



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. Dossier : PUN/2018/2003

Concerne la demande de la S.P.R.L. LES SEMERIES, Rue des Sèmeries, n°1 boîte B à 7822 Meslin-l'Evêque en vue d'obtenir un permis unique de Classe 2 visant à aménager un bâtiment existant et construire des salles polyvalentes sur le site des Carrières de Maffle dans un établissement situé Chaussée de Mons à 7810 Maffle.

En conséquence du rapport de synthèse défavorable des Fonctionnaires technique et délégué du SPW, le demandeur a sollicité auprès de l'autorité compétente (Collège communal d'Ath), la possibilité d'introduire des plans modificatifs et un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Cette enquête publique se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. La procédure recommence selon les modalités prévues à l'article 86, § 3, alinéa 1er, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, et cela conformément à l'article 93, § 3, alinéa 6, du même décret.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, à partir du 07/06/2021

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
02/06/2021	07/06/2021	Administration communale 22/06/2021 à 11h00	Administration Communale Service de l'Environnement Rue de Pintamont, 54 7800 Ath

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. L'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique est le Collège communal.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, ainsi que le jeudi jusqu'à 20h. **Néanmoins, vu le caractère exceptionnel de la crise Covid-19, toute consultation de dossier sera précédée d'un rendez-vous pris auprès du Service Environnement au 068/68.12.50, afin de définir les modalités de cette consultation.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet, ou du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 31/05/2021

Le Directeur Général,

Bruno BOËL

Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE